



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 87717

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le traitement du cancer osseux « le chondrosarcome du bassin ». Il lui fait part de la situation d'une habitante de sa circonscription atteinte de cette forme rare de cancer depuis huit ans. Elle a subi plusieurs opérations, mais la tumeur ne peut être éradiquée et continue, aujourd'hui à progresser. Seule réponse possible à la maladie : l'hyperthermie. Or l'hyperthermie n'est pas pratiquée en France. Malgré plusieurs démarches auprès du ministère et de l'assurance maladie, cette personne n'a pas obtenu de prise en charge. Les soins sont considérés comme trop cher par l'administration qui se refuse à couvrir une prise en charge à l'étranger. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement, dans le cadre de la sécurité sociale, compte prendre des mesures afin d'assurer aux ressortissants français une couverture totale pour les traitements médicaux reçus à l'étranger dans le cas où ceux-ci n'existent pas en France.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87717

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9901

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)